BUDGET 2027

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 17 al. 3 a) du règlement du Conseil général du 13 octobre 2025, la Commission de gestion du Conseil général de Vétroz (ci-après :« COGEST ») a examiné le projet de budget de la Municipalité pour l'année 2027 et vous adresse son rapport en vue de la **séance ordinaire du Conseil général du 14 décembre 2026** prochain qui traitera de ce sujet.

En préambule, il convient de rappeler les **bases légales** qui régissent l'examen du projet de budget par le Conseil général, soit :

- Le règlement du Conseil général de Vétroz du 13 octobre 2025 (ci-après : « RCG »)
- Le règlement communal d'organisation de Vétroz du 03 avril 2025 (ci-après : « RCO »), en particulier l'article 5 :

  [2] Le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées

  [3] Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à CHF 30'000.- peuvent être amendées par le Conseil général

Finalement, notre travail sur l'examen du projet de budget n'a pu se réaliser qu'avec l'engagement de l'ensemble des membres de la commission, œuvrant avec un esprit collaboratif, convivial et toujours positif. Chaque commissaire a eu la liberté de poser les questions qu'il souhaitait et a respecté l'avis des autres membres de la COGEST.

Table des matières

Table des matières 2

1. COMPOSITION DE LA COGEST 3

2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST 3

3. ENTRÉE EN MATIÈRE 4

4. DOCUMENTATION 4

5. FINANCEMENTS SPÉCIAUX 5

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST 6

7. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES DE LA COGEST 9

8. CONCLUSION 14

9. VOTE FINAL 15

10. ANNEXES 16

10.1. Indicateurs financiers 16

11. AMENDEMENTS 18

1. COMPOSITION DE LA COGEST

Pour l'examen du budget 2027, la COGEST s'est réunie dans la composition suivante :

Président	Frédéric Walter (UDC)
Rapporteur	David Blanchet (PLR)
Membres	Nadia Bogo-Aebi (AV), Carole Larmandieu-Pianzola (PLR), Tiffany Géroudet (LC), Ismet Ciftci (LC), Dylan Sanderson (LC)

2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST

La commission s'est réunie au rythme d'environ deux séances par semaine, afin d'analyser le projet de budget, proposer d'éventuels amendements et de préparer le présent rapport :

19 octobre 2026	Entrée en matière, prise de connaissance des documents et mise en commun des premières questions soulevées par les membres de la COGEST sur les comptes de fonctionnement et d'investissement.
21 octobre 2026	Suite du travail d'analyse et des questions sur les différentes rubriques. Transmission de la liste finale des questions au chef du service financier / Conseil municipal.
02 novembre 2026	Séance commune avec le Conseil municipal, prise de connaissance de leurs réponses aux questions de la commission et compléments d'information.
04 novembre 2026	Passage en revue des compléments d'information, choix des questions pour le rapport et discussion sur le choix des amendements. Envoi de questions complémentaires.
09 novembre 2026	Finalisation des amendements, passage en revue des réponses aux questions complémentaires. Début de la rédaction du rapport.
16 novembre 2026	Discussions, lecture et finalisation du rapport. Vote final.

3. ENTRÉE EN MATIÈRE

Lors de la séance du 19 octobre 2026, la COGEST a accepté l'entrée en matière sur l'analyse du budget 2027, à l'unanimité des cinq membres présents.

4. DOCUMENTATION

En vue de l'examen des comptes, ont été remis, en date du 15 octobre 2026 par email :

- Le fascicule complet du budget 2027 incluant le message du Conseil municipal au Conseil général, les amortissements budgétisés, les outils indicateurs
- Le plan financier 2028-2031 avec le message correspondant du Conseil municipal au Conseil général ainsi que l'évolution des indicateurs
- L'annexe au budget 2027 avec le type des dépenses (liées / non-liées) pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement (uniquement les rubriques pour lesquelles le montant dépasse les CHF 30'000.-)

Dans ses emails de réponses des 30 octobre et 6 novembre 2026, le Chef du service financier a remis les réponses aux questions de la COGEST ainsi que les éléments complémentaires suivants :

- Le « bail à loyer pour place de parc » pour le parking qui se trouve à la route Cantonale 87
- L'extrait de compte 2026 de la rubrique 0220.5200.01 qui concerne les investissements dans les logiciels
- Un inventaire matériel de la commune des machines de nettoyage (chariots, aspirateurs, autolaveuses)
- Un extrait de toutes les rubriques salariales touchées par l'indexation, y compris un extrait des statuts du personnel

En date du 11 novembre 2026, le secrétaire municipal nous a encore fourni une réponse quant à notre question sur le compte 0220.3320.00, cf. question n° 38 dans le chapitre 6.

5. FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Nous rappelons en premier lieu que les comptes spéciaux doivent être autofinancés (exigence légale).
De plus, les financements spéciaux sont régis au niveau cantonal par les art. 67 à 69 OGFCo. Ils consistent en des « moyens financiers affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée » (art. 67 al. 1 OGFCo).
L'art. 69 OGFCo dispose notamment que « les avances aux financements spéciaux sont remboursées ou amorties dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par les futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée ».

Actuellement, la commune de Vétroz comprend trois comptes de financements spéciaux[1], respectivement les rubriques 71 (Alimentation en eau), 72 (Traitement des eaux usées), 73 (Gestion des déchets).

Le tableau suivant décrit l'état des comptes des financements spéciaux tels que présentés au sein du budget 2027 :

Désignations / Rubriques	Eau potable (71)	Eaux usées (72)	Déchets (73)
Revenus	719'700.00	1'183'100.00	791'600.00
- Charges	-379'600.00	-1'188'600.00	-634'100.00
Résultats avant amortissements	**340'100.00**	**-5'500.00**	**157'500.00**
- Amortissements du PA	-339.700.00	-200'000.00	-39'500.00
Résultats nets	**400.00**	**-205'500.00**	**118'000.00**
+ Prélèvements financements spéciaux		205'500.00	
- Attributions financements spéciaux	-400.00	-	-118'000.00
Solde	**0.00**	**0.00**	**0.00**

La COGEST remarque que les comptes de financements spéciaux « Eau potable » et « Déchets » présentent au budget 2027 des insuffisances de financement, respectivement de CHF 400.00 et CHF 118'000.00. Le compte de financement spécial « Eaux usées » présente quant à lui un excédent de CHF 205'500.00.

[1] Les règlements communaux relatifs à ces rubriques datent de 2020 (eau potable), 2018 (déchets) et 2011 (eaux usées).

Les situations des fonds des financements spéciaux au 31.12.2025 au bilan se présentent comme suit :

- 2900.00 Fonds assainissement de l'eau potable conséquent à (+) 1'054'502.17 (cumulé des excédents)
- 2900.01 Fonds assainissement des eaux usées à (+) 478'532.55 (cumulé des excédents)
- 2900.02 Fonds assainissement des déchets à – 47'824.10.

La COGEST attire l'attention sur les résultats des services auto-financés avec ce qui suit. Ces montants en trop perçus via les taxes (donc encaissées) doivent être à l'équilibre, donc compensés, à terme et selon les dispositions légales en la matière. Nous rappelons que ceci signifie que, outre les charges non financières (amortissements comptables, intérêts facturés du fonds), des sorties de liquidités du même montant, non encore engagées et qui ne sont plus à disposition, devront être empruntées.

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST

Le tableau suivant présente la liste des questions adressée au Chef du service financier et au Conseil municipal sur le projet de budget 2027.

Seule une sélection des questions les plus pertinentes ont été retenues pour le présent rapport, l'ensemble des questions posées et des réponses reçues peuvent être obtenues, par email, auprès du rapporteur de la COGEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **Liste des questions**

No	Nr.	Rub.	Rubrique	Page	Compte	Question de la COGEST	Réponse du Chef du service financier / Conseil Municipal	Information complémentaire lors de la séance avec le CM
1		0	Administration Générale	22	0220.3320.00	Amortissement logiciel. Quel logiciel a été acquis, ce poste ne figurait pas en 2025	En 2025, l'investissement dans les logiciels était inférieur à la limite d'activation de CHF 20'000.00, c'est pourquoi ils ont été transférés dans le fonctionnement conformément aux règles MCH2. Ces investissements concernent principalement le programme de gestion communale.	David: quel programme? Joël: Citizen de T2i Fred: si d'autres programmes, peux-tu nous les faire parvenir ? Joël : OK
39		0	Administration Générale	22	0220.3320.00	Merci de nous transmettre la liste des logiciels et le coût par licence pour l'administration générale	Je vous ai annexé l'extrait de compte 2026 de la rubrique 0220.5200.01 en exemple, qui concerne les investissements dans les logiciels. A noter que le Groupe T2i et Swiss Post Digital sont la même entité, la 2ème ayant racheté la 1ère. Comme expliqué en séance, il s'agit principalement des coûts des nouveaux modules ou améliorations liés au programme Citizen de gestion communale.	
3		1	Sécurité publique	25	1110.3010.01	"Indemnités service de nuit et de piquet": pourquoi une telle augmentation pour le service de nuit / piquet ? Le nombre de nuits qui a changé ou le tarif ? 10'000 budget 2026, 21'000 budget 2027. Est-ce qu'il est prévu de sortir le radar la nuit ? Est-ce lié à une convention/charte ?	Une convention intercommunale pour la mise en place et l'exploitation d'un service de piquet/interventions, de patrouilles de surveillance et du service d'appuis réciproques a été signée en juillet 2022. A l'article 8.2, il est prévu que les communes s'engagent à uniformiser les différentes indemnités, dans un délai d'une année à partir de la signature de la présente convention, et c'est ce qui a été fait par le CM. Il en résulte une augmentation de l'indemnité versée auparavant par semaine de piquet.	Nadia : pourquoi cela n'a pas été fait avant ? Gérald : situation prise comme elle est, cela n'a pas été fait avant avec l'ancien conseil et on ne sait pas pourquoi Pas de rétroactivité bien sûr.
4		1	Sécurité publique	25	1110.3090.00	"Formation et perfectionnement" : quels types de perfectionnement sont prévus pour ce prix là ? 1'700 dans les comptes 25 et à 10'700 au budget 2027	Il s'agit de cours dispensés par l'Institut Suisse de Police, cours de cadre, instructeur éducation routière ou encore instructeur de tir.	Daniel : remarque pour ne pas comparer le budget avec les comptes Gérald : là dedans il y a la formation d'un inspecteur de police qui est d'environ 5'000.-
5		1	Sécurité publique	25	1110.3611.00	"Dédommagements aux cantons et aux concordats" : de quoi s'agit-il exactement ?	Il s'agit des frais qui sont facturés à la commune par le canton en lien avec la police cantonale, principalement les frais d'exploitation de Polycom, le réseau radio de sécurité.	PM : rappel du problème d'avril 2025, avec la neige -> on est obligé d'avoir un système à côté pour la communication, pompiers, médecine, ambulance, police, hélico
7		1	Sécurité publique	27	1500.3010.01	"Personnel administratif de la sécurité": quelles sont les nouvelles responsabilités qui lui incombent dans la justification du changement de classe de salaire ?	Au vu des responsabilités portées directement par les chargés de sécurité dans le dossier du drame de Crans-Montana, une cohérence devait être apportée à la rétribution afin qu'elle corresponde aux charges liées à son activité. Il s'agissait également d'être concurrentiel avec le marché actuel qui est tendu (privé et public), afin de pouvoir conserver un employé qualifié (brevet fédéral) dans un contexte particulier. De plus, lors de l'engagement, les missions liées à la protection de la population ne figuraient pas parmi les activités attribuées au chargé de sécurité. Toutefois, celui-ci a été amené à reprendre et à assurer le suivi de plusieurs dossiers relevant de ce domaine, notamment le PRU, les abris PCi ainsi que les dangers naturels.	Gérald : des responsabilités sont reportées sur les communes depuis le canton et la commune était dans le rouge car certaines villes cherchaient à le débaucher… Beaucoup de choses aussi à coordonner avec les services du feu.. Et ils auraient dû trouver qqun d'externe. Le CM a évalué l'augmentation et revu son cahier des charges. Une note : il faudrait 2 chargés de sécurité pour assurer toutes les tâches actuelles. Fatima : il s'agit d'un collaborateur très précieux pour la commune avec un brevet fédéral (rare de trouver ce genre de profils en Valais) Gérald : il tient les délais et la commune est satisfaite de son travail PM : comparé à d'autres communes comme Saillon par exemple, il est sous-payé à Vétroz… Daniel : une lourde augmentation mais si cette augmentation est refusée par le CG, Marco va très certainement partir et on aura un problème pour la commune et difficile de retrouver quelqu'un de compétent. Fred : le cahier des charges a été revu ? Gérald : oui il y en avait pas avant
8		1	Sécurité publique	28	1500.3090.00	Quelle est la formation suivie ? A quel % est-elle prise en charge par la commune ?	L'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale en matière de protection incendie en 2027 implique une mise à jour des connaissances du CS afin de garantir sa conformité aux nouvelles exigences réglementaires. Cette formation est obligatoire pour pouvoir poursuivre son activité au sein de la commune. Par ailleurs, selon les nouvelles dispositions légales, le CS communal devra être titulaire, au minimum, d'un brevet fédéral.	% pris en charge par la commune ? Joël : 4 jours par année -> 100% pris en charge par la commune
9		1	Sécurité publique	28	1500.3130.00	En quoi consiste les conseils à la population ?	Cette journée destinée à la population a pour objectif de présenter les différents services d'urgence et de sécurité (pompiers, police, chargé de sécurité, EMC, etc.), afin de faire découvrir leurs missions, leurs moyens d'intervention et leur rôle dans la protection de la population, à l'image de la journée organisée par la commune d'Ardon.	Gérald : cellule de crise n'existait pas à Vétroz, faire connaître au niveau des premiers secours et comportements à la population lors d'évacuation par exemple. Aspects sécuritaires de la commune. Comment fonctionnent les organes (pompiers, police) + leur coordination. Important que la population voie comment ça se passe, par exemple avec un exercice. PM : PRU (places de rassemblement d'urgence) sont en train d'être mises en place. Il faut trouver du personnel de santé… Mieux prévoir que guérir… David : Une fois par année ? Gérald : une année de test et voir comment cela se passe. Un plan d'alarme pour catastrophes naturelles doit également être élaboré. Jouer des évacuations sur certains sites avec les alarmes lors des journées d'informations à la population
10		1	Sécurité publique	28	1510.3144.00	Quels sont les travaux / entretien prévu pour la maison du feu ? (14'500.-)	Un montant de KCHF 13 correspond à l'installation d'un couvert pour les véhicules.	Gérald : pas encore sûr que cela va se faire mais il y a des véhicules neufs qui sont à l'extérieur… la question s'est donc posée de faire un couvert Nadia : couvert où ? Derrière la caserne ? il n'y a encore rien ? Gérald : protection des eaux et mise en conformité du torrent… donc c'est en cours mais pas encore certain. C'est à l'étude et on verra si cela peut se réaliser
11		1	Sécurité publique	29	1610.3632.00	Quels sont les frais de fonctionnement du stand de tir pour 11'000.- ?	Il s'agit du stand de tir intercommunal géré par la commune de Chamoson. Des frais pour une étude concernant la rénovation de ce bâtiment sont à la charge des communes partenaires.	Gérald : depuis 2012 à Chamoson. Plusieurs communes vont venir là pour faire les tirs obligatoires (Chamoson, Riddes, Isérables par exemple) -> il faut changer les cibles…
12		1	Sécurité publique	30	1620.3631.00	40'000.- pour "Subventions au canton des contributions abris Pci" alors qu'il n'y avait rien dans les comptes 2025 ? De quoi s'agit-il ?	La commune doit fournir des places protégées à la population, dans ce cadre elle participe financièrement à la création d'abris privé-public pour des nouveaux projets de construction. Une place protégée est indemnisée pour un montant de CHF 800.00 au propriétaire du bâtiment.	Fred : dépense liée ou non ? Joël : obligation légale de la commune -> il s'agit d'une dépense liée du canton, cf PDF des dépenses liées/non liées PM : il manque des places aussi pour la moitié des habitants….
13		2	Enseignement et formation	32	2120.3010.03	D'où vient l'augmentation du personnel rythmique + 7'000.-	Un nouveau contrat a été signé en août 2025 afin de formaliser la situation de la professeure de rythmique. La classe a été déterminée sur l'échelle des enseignants du canton et le pourcentage a été également fixé.	Daniel : sur quelle échelle est-ce que cela a été fait ?! C'est choquant car salaire plutôt élevé ! Joël : pas responsable des RH Daniel : à fournir d'autres informations à la COGEST, oui PM, Fabien : ils vont regarder avec le secrétaire et les RH pour nous transmettre des informations complémentaires Joël : 2.4% d'indexation sur les salaires, car depuis 2023 les salaires n'avaient pas été indexés -> Fred: indexation des salaires, dépense liée ou non ? SAIC à poser la question pour être vraiment sûr Joël: cela représente 150K environ pour l'augmentation des indexations des salaires
14		2	Enseignement et formation	32	2120.3130.04	D'où vient l'augmentation de 17'000.-	L'enveloppe concernant les activités sportives et culturelles a été revue à la hausse en raison de l'augmentation des effectifs scolaires.	Fabien : plus de 650 élèves cette année à Vétroz (le plus gros jusqu'ici) Transformations qui ont étaient faites aux Plantys (2014 et 2023-2024 sauf erreur) / Bresse (2020 sauf erreur) sont déjà limites Daniel : problématique aussi dans d'autres communes par exemple Aproz qui a dû ouvrir une classe à Fey PM : augmentation d'élèves a aussi des impacts sur les dépenses de la commune, environ 1000.- de plus par élève tout bientôt et donccela représente 640K… Daniel : 9200.- de coûts par élève selon le canton pour la commune Fabien : impact de l'augmentation des élèves sur les structures d'accueil, en haut au village ils sont déjà à capacité maximale. Avec Bresse et Plantys environ 100 enfants, donc de la place pour 1 enfant sur 6 actuellement

38	2	Enseignement et formation	32	2120.3010.03	Concernant la professeure de rythmique, rubrique 2120.3010.03, quelle est la classe sur l'échelle des salaires des enseignants ? Sur quelle base est fixée l'augmentation de 7'000. Quand le contrat a été signée (l'année 2025 annoncée est-elle correcte ?). Merci de nous transmettre toutes les informations qui nous permettent de comprendre cette augmentation justifiée selon le CM.	Bertrand vous répondra à son retour de vacances.	La professeure de rythmique a été engagée à la commune de Vétroz le 1er septembre 1996. En 2024, le service RH s'est rendu compte qu'il n'existait pas de contrat d'engagement entre la commune et la professeure de rythmique. Aussi, afin de régulariser la situation, un projet de contrat de travail a été soumis à la collaboratrice le 22 octobre 2024. Ce document a été établi en tenant compte du salaire qui lui était versé et des périodes d'activité notamment. Cette dernière a sollicité une rencontre pour discuter de son contrat, car il y avait des points qu'elle ne comprenait pas très bien. Au 1er janvier 2025, les autorités communales ont changé. Une rencontre a été initiée et un contrat de travail a été signé le 18 août 2025. Il est précisé que le montant du salaire est identique entre le projet soumis et le contrat signé, étant précisé qu'il a tout de même été tenu compte de le revalorisation des conditions de travail préconisée en 2024 par le service de l'enseignement ce qui fait que le taux d'activité est passé de 53.57% (15 périodes sur un maximum de 28 périodes) à 50% (15 périodes sur un maximum de 30 périodes). S'agissant de la hausse de CHF 7'000.-, il s'agit certainement d'une certaine confusion dans les classes d'expérience et de la classe de salaire. Nous pouvons vous indiquer que pour fixer le salaire 2027 de la professeure de rythmique, il sera tenu compte du salaire 2026, ainsi que de l'indexation qui sera finalement arrêtée. Il appert ainsi que l'augmentation de salaire ne sera finalement pas de CHF 7'000.-, comme vous l'avez justement remarqué, mais sera bien inférieur. Ce n'est parce que le montant indiqué au budget s'avère finalement supérieur à ce qui sera effectivement payé, que nous l'utiliserons.
15	2	Enseignement et formation	33	2170.3111.00	Quelle nouvelle machine pour 15K ?	Il s'agit du renouvellement d'une partie des machines d'entretien des bâtiments scolaires tels qu'aspirateurs, autolaveuses, chariots de nettoyage et débroussailleuses.	PM : complément d'information, le service technique en train d'évaluer des machines automatiques pour le nettoyage
37	2	Enseignement et formation	33	2170.3111.00	Merci de nous transmettre l'inventaire des machines de nettoyages.	Remis en annexe.	
18	3	Culture, loisirs et culte	37	3210.3111.00	Quels machines, appareils et véhicules pour 2027 avec un montant de 12K..?	Il s'agit d'un budget pour l'installation d'un module de refroidissement.	Joël : climatisation pour la bibliothèque
25	6	Transports	52	6150.3320.90	Qu'est-ce qu'il y a derrière les immobilisation incorporelles ? Quelles sont-elles ?	Il s'agit des études de mesures de mobilité et de sécurisation du trafic.	Fred : de quoi plus précisément ? Gérald : étude pour sécurité du trafic, comptage de véhicules, etc.
26	6	Transports	52	6160.3160.01	Quelles sont les conditions du contrat de bail de 10 ans ? Pourquoi 20'500.- à la place de 16'000 voté en séance plénière du conseil général sur le budget 2026 ?	Le contrat est annexé par mail. Le premier contrat proposé ne s'appliquait qu'en cas de location groupée de la salle et du parking. Les conditions pour la location des places de parc seules ont fait l'objet d'une nouvelle proposition de la SCCVE et d'une négociation avec le Conseil municipal.	Nadia : au vu du tarif proposé, uniquement 4h gratuites ? Gérald : oui, avoir une 50ène de place pour 4h dans le village. Incidence sur les places de parc Nadia : avant que le contrat ait été cassé en 2024, quel était le montant de la location ? Joël : environ 22K en 2023 26 places de parc David : close de résiliation ? PM : Aucune close de résiliation dans le contrat, toujours besoin de places de parc, d'ailleurs le café des Amigne va fermer Daniel : précédent conseil a voulu jouer avec le feu et il faut trouver des places de parc pour la population maintenant... Joël : tarif évolutif jusqu'à 2031 et depuis 2031 24'600.- par année Fred : statistics pour les plaques avec des habitants de la commune ? Fabien : à voir si on peut demander
30	7	Protection et aménagement de l'environnement	58	7410.3142.00	Entretien des canaux: Pourquoi les travaux d'entretien des canaux ont été externalisés pour un écart de 30'000.-	L'entretien des canaux qui ont été sécurisés et végétalisés dans le cadre du crédit d'engagement des Torrents Ouest a été externalisé. Il s'agit d'un travail conséquent pour lequel les travaux publics ne sont pas équipés correctement et l'équipe des TP ne comprend qu'un seul paysagiste de métier.	Fred : quelle part attribuée à la sécurisation ? Et à la végétalisation ? Joël : une partie sécurité déjà dans le crédit. Par exemple : Grand Canal, subventionné à 90% à cause de la biodiversité. Difficile à dire la part de chaque...
32	7	Protection et aménagement de l'environnement	61	7900.30	Charge du personnel 2025: 225'000.- et budget 323'500.- Explications sur cette augmentation ?	En 2025, il y a eu des démissions au sein du service des constructions, notamment du chef de service et d'un collaborateur technique, ces postes sont restés vacants durant un certain temps, ce qui explique la différence avec le montant budgété. L'écart entre le budget 2026 et 2027 s'explique par la nomination du chef de service et l'augmentation de 10% du pourcentage de travail de la collaboratrice technique.	
33	7	Protection et aménagement de l'environnement	62	7900.3320.90	Amortissement autres immobilisation incorporelles: Pourquoi on passe de 7200.- de charges en 2025 à 67'800.- au budget 2027	C'est en lien avec l'amortissement des travaux liés à la réfection du PAZ/RCCZ, auparavant ils étaient comptabilisés en totalité dans le fonctionnement dans la rubrique 7900.3131.00.	RCCZ: règlement communal des constructions et des zones PAZ: plan d'affectation des zones
34	8	Economie publique	66	8710.3010.00	Electricité-charge personnel: s'agit-il d'un nouveau poste ? Pourquoi ?	De la même manière que pour le chargé de sécurité, un pourcentage de 10% pour une collaboratrice administrative a été débloqué afin que le délégué à l'énergie ne se consacre qu'à la partie technique de son métier.	
6	1	Sécurité publique	78	1110.5060.00	Quels écopoints sont concernés ? Nouvelles installations de caméras ou remplacement ?	Les écopoints concernés sont ceux du sommet de l'Avenue des Vergers, du stade des Plantys, du Levant, du Pavillon, et du bâtiment des TP.	PM : le nombre d'amendes devrait donc augmenter
16	2	Enseignement et formation	79	2170.5060.00	Renouvellement pupitres pour 30'000.- ? Que se passe-t-il avec les anciens ? Quel est la politique du matériel usagé ?	Pour le cycle 1, une partie des pupitres doit être renouvelée car ils datent des années 1980 (banc double). La direction des écoles a planifié un renouvellement de ce matériel afin que les élèves puissent tous bénéficier des mêmes conditions. L'ancien mobilier sera stocké si possible, puis donné ou détruit selon la demande.	Fabien : 23 bancs doubles dans le cycle 1... équité de traitement pour avoir tous des bancs simples. Cycle 2 pas eu de demandes à ce jour pour les changer.
19	3	Culture, loisirs et culte	80	3410.5040.02	Au budget 2026 il y avait 55'000.- (inclus dans la rubrique 3410.5040.00) pour les vestiaires douches. Au budget 2027, il y a 110K pour "vestiaires Plantys". Qu'est-ce qui explique cette augmentation et quels travaux ont déjà été faits ?	Les KCHF 55 de 2026 concernaient la réfection des douches des vestiaires de l'ancienne partie du bâtiment scolaire des Plantys. Concernant le montant de KCHF 110 en 2027, cela correspond à la création de nouveaux vestiaires pour le stade des Plantys, suite au postulat accepté par le Conseil général.	Fatima : ils seront faits où les temporaires sont. Peinture à l'intérieur des vestiaires actuels Joël : deux choses totalement différentes pour les 55K en 2026 et les 110K en 2027.
20	3	Culture, loisirs et culte	80	3420.5010.01	Passerelle de Motelon, pourquoi une augmentation de 30K à 50K ? Qu'a-t-il été fait en 2026 ?	A l'heure actuelle aucun travail n'a été réalisé, le projet est piloté par la commune d'Ardon. Un montant de KCHF 50 a été porté en 2027 et 2028 pour le rétablissement du sentier Ardon-Derborence.	
21	4	Santé	81	4120.5620.00	Quels sont les investissements prévus par le Foyer de Haut-de-Cry ?	Les investissements concernent la mise à niveau de l'ancienne partie du foyer Haut-de-Cry, pour 2027, principalement l'étanchéité de la toiture et l'ascenseur. Ces dépenses sont liées.	Daniel : des rénovations vont venir et ils ont demandé d'étaler ça sur plusieurs années. Aussi sécurité incendie avec les portes des chambres qui ne correspondent plus aux directives actuelles Joël : éviter aussi que la fondation fasse une demande de crédit ou prêt PM : sorties ne sont pas proches, rembardes des balcons ne correspondent plus non plus à la sécurité actuelle (érosion) Fred : financer comment par la commune ? Joël : oui, la commune qui va financer. Les communes sont responsables de financer les travaux décidés par la fondation et cela passe donc dans les budgets communaux. Les montants sont pour l'instant OK dans le budget. Même s'il fallait emprunter, meilleurs taux pour la commune que si c'est la fondation qui emprunte Communes : Ardon, Vétroz, Conthey Joël : dépenses pas réparties uniformément mais en fonction du nbre, à voir dans les statuts de la fondation
27	6	Transports	84	6160.5010.01	De quel parking s'agit-il exactement à l'est de l'Amigne ? Quelle est la politique en terme de parking sur la commune ?	Il s'agit de la création de 7 places situées au nord est du Café des Amignes, à la place des garages rachetés par la Municipalité. La deuxième question ne concerne pas l'étude du budget 2027.	
28	7	Protection et aménagement de l'environnement	85	7100.5030.02	Remplacement conduite Derborence : Il y avait déjà 300K au budget 2026 et maintenant 380K au budget 2027, qu'est-ce qu a été fait en 2026 déjà ? Et qu'est ce qui est prévu en 2027 ?	Les travaux vont s'étendre jusqu'en 2030 selon la planification du consortage de Motelon. Les KCHF 80 supplémentaires concernent le changement de la ligne de filtration. Ces dépenses sont liées.	PM : dépenses liées, Motelon est un syndicat intercommunal (Conthey, Vétroz, Ardon) comme le Foyer Haut-de-Cry Les conduites ont été faites en fonte et elles arrivent foutues, les travaux sont compliqués là-haut. David : dépenses réparties uniformément entre les communes ? Joël : oui à 1/3 chacune
36	7	Protection et aménagement de l'environnement	87	7500.5010.01	Quels éléments constituent les 50'000.- CHF du compte 7500.5010.01 (Nature en Ville) ?	Il s'agit d'une enveloppe pour la végétalisation des espaces publics (idem aux budgets 2023 et 2025), le conseiller en charge ayant pris ses fonctions en cours d'exercice, les actions concrètes seront affinées en cours d'exercice.	
35	-	Rapport VICARIO			Quels actions ont été entreprises à ce jour concernant les conclusions du rapport de 2024 ? Il y a des points à discuter / actions à prendre dans les réflexions RH. Quels sont les réfléxions de l'actuel Conseil Municipal ?	Il n'aura pas échappé à la commission de gestion que l'étude Vicario relevait certains points qui méritaient certainement d'être corrigés. Le Conseil municipal actuel mène des réflexions dans ce sens et des mesures ont déjà été prises (ex. unification des classes salariales entre les chefs de section des TP, des bâtiments et des eaux).	

7. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES DE LA COGEST

Si le budget actuel présente déjà un déséquilibre et que les projections futures montrent une aggravation, nous avons la responsabilité de continuer de tirer la sonnette d'alarme dès maintenant. Il en va de la pérennité financière de la commune.

Après analyse du projet de budget 2027, la COGEST relève que des efforts ont été entrepris par le Conseil municipal afin de réduire le déficit. Cependant, le budget tel que présenté laisse apparaître un excédent de charges de CHF 47'050.- dans le résultat du compte de fonctionnement (après un prélèvement de CHF 1'500'000.- dans la réserve de politique budgétaire qui faisait état d'un montant de CHF 8'000'000.-). Le compte d'investissement présente lui un résultat net de CHF 4'569'500.- La marge d'autofinancement[2] se projette quant à elle à CHF 2'339'650.- et couvre les investissements nets uniquement à hauteur d'environ 51.2% (2'339'650 / 4'569'500 *100).

Le budget indique finalement une **insuffisance de financement de CHF 2'229'850.-** dans le compte de financement**.** Pour couvrir cette insuffisance ou manque de liquidités, des capitaux étrangers devront être sollicités (emprunts).

Selon les prévisions indiquées dans le plan financier 2028-2031, la situation devrait encore se péjorer et l'écart continue de se creuser…Ceci dû à une baisse des rentrées fiscales sur les personnes morales et une fluctuation de la péréquation financière (bons résultats des années 2021-2025) qui est décalée dans le temps par rapport aux besoins de la commune. À relever que ce plan financier ne tient plus compte d'une éventuelle modification du coefficient d'impôts dès 2027 de 1.15 à 1.20 comme cela était le cas dans le plan financier 2027-2023. L'excédent de charges projeté est toujours présent, même s'il a quelque peu diminué.

Un prélèvement annuel dans la politique de réserve budgétaire a été prévu[3] afin d'amortir cette baisse de revenus et ceci sur toutes les années jusqu'en 2031... Il est probable que la totalité de cette réserve doive être utilisée pour surmonter cette période de déficits conséquents. Cette option reste à la discrétion exclusive du Conseil municipal[3]. Nous remarquons également que

[2] Pour rappel, la marge d'autofinancement est définie comme suit : revenus financiers – charges financières (sans amortissements, attributions aux fonds et financements spéciaux, attribution à la réserve de politique budgétaire)

[3] OGFCo art 85 : https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/611.102/art/85 al. 1 : *Le Conseil communal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants aux réserves de politique budgétaire.*

le Conseil municipal a d'ores et déjà prévu de revoir les efforts d'investissements à la baisse pour ne pas prétériter l'endettement de la municipalité qui est déjà important.

Finalement, le graphique suivant nous donne un aperçu de l'évolution des charges de personnel (rubrique 30 du compte de résultats échelonnés). Elles sont toujours en augmentation par rapport aux années précédentes. Nous remarquons une augmentation de CHF 312'300.- par rapport à 2026 et de CHF 137'600.- par rapport à 2025.

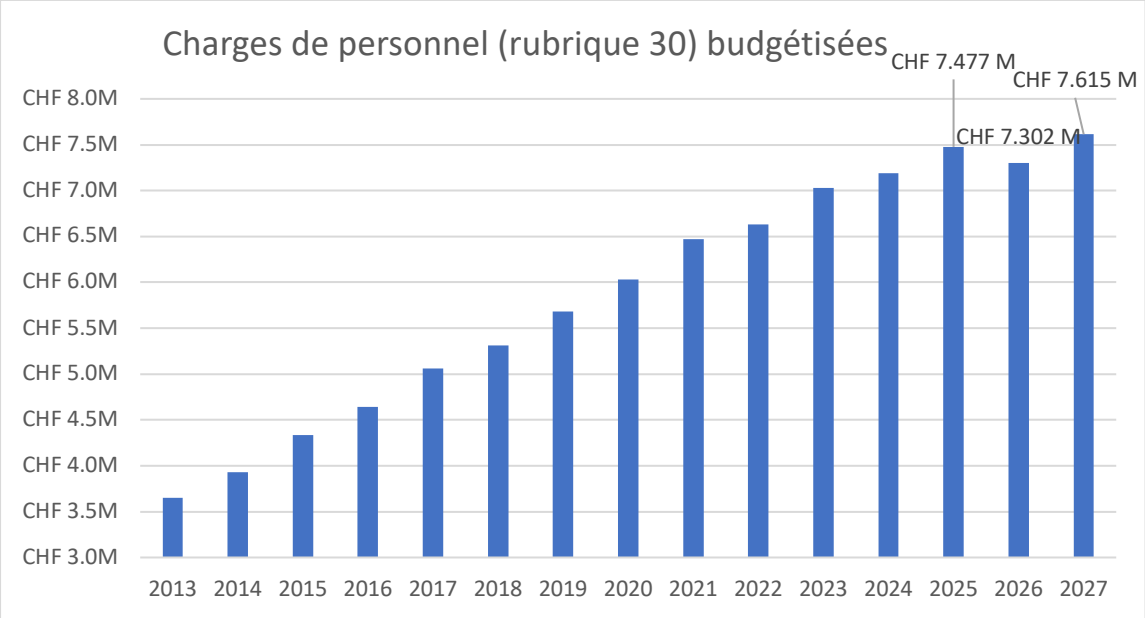

Les nouveaux engagements et augmentation d'activité sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Compte	Changement	Explications
0210.3010.00	Augmentation de pourcentage de 30%	Voir page 24 du fascicule du budget
0220.3010.00	Changement de classe salariale et répartition d'un pourcentage pour le secrétariat de direction	Voir page 24 du fascicule du budget
1500.3010.01	Changement de classe salariale et création d'un poste administratif à 20%	Voir page 31 du fascicule du budget & question n° 7
2120.3010.03	Adaptation du contrat de travail	Voir question n° 38
5440.3010.00	Restructuration du service	Voir page 50 du fascicule du budget
7900.3010.00	Changement de classe salariale	Voir page 63 du fascicule du budget
8710.3010.00	Création d'un poste administratif à 10%	Voir question n° 34

La part de rattrapage des indexations (2.4% ; soit 1.5% en 2024, 0.8% en 2025 et 0.1% en 2026) représente un total de CHF 132'600.- (CHF 130'500.- en ne tenant pas des comptes des rubriques à moins de CHF 30'000.-).

Le total des dépenses de fonctionnement dépasse les 27 millions de francs. Dans le graphique suivant[4], nous remarquons que les dépenses liées de fonctionnement représentent toujours 66% (voir graphique suivant et très similaire aux deux derniers budgets). Les dépenses les plus importantes (dépassant le million de francs) sont toujours : la contribution communale pour les élèves d'école primaire, l'aide sociale ainsi que la participation intercommunale à la STEP. Elles constituent toutes des dépenses liées.

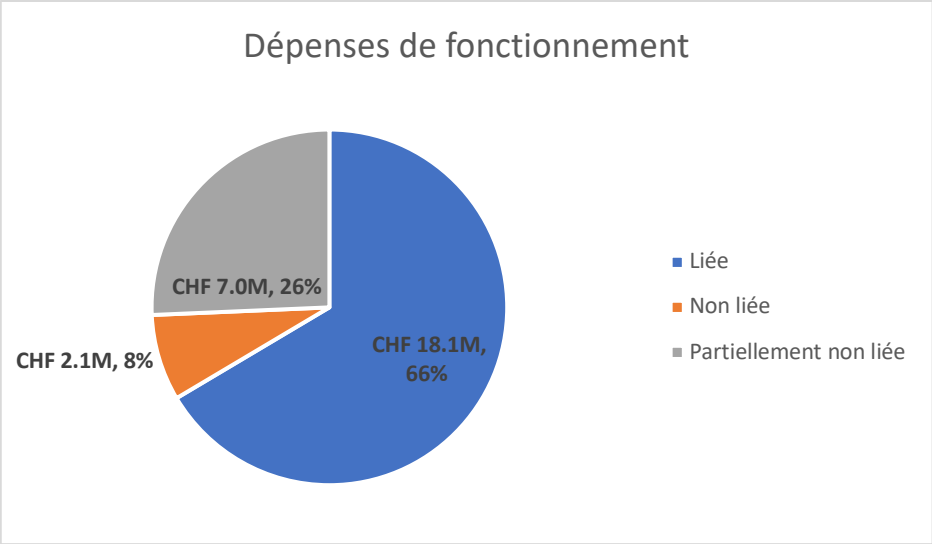

Le total des dépenses d'investissement se monte à CHF 4'908'600.- et est en très nette diminution d'environ 1.5 million par rapport au budget 2026 et d'environ 3.5 millions par rapport aux comptes 2025. La répartition du type de dépense, affichée ci-dessous[5], a drastiquement changé car les dépenses liées (passent de 12% au budget 2026 → à 23% au budget 2027) et surtout les non liées (31% → 73%) ont beaucoup augmenté.
Le plus gros investissement dépassant les 500'000.- représente le solde pour la remise aux normes de la salle de Bresse.

[4] Uniquement basé sur les rubriques d'un montant de plus de CHF 30'000.-, ici CHF 27.2 MIO mais un total avoisinant les CHF 30 MIO

[5] Uniquement basé sur les rubriques d'un montant de plus de CHF 30'000.-, ici CHF 4.78 MIO mais un total de CHF 4.9 MIO

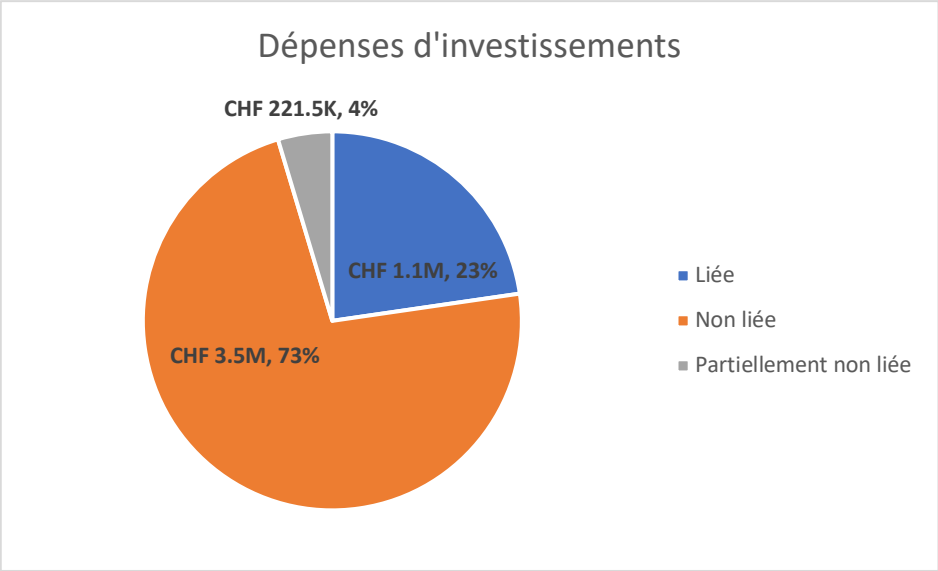

Les nouveaux investissements au budget 2027, i.e. les nouvelles rubriques (par rapport au budget 2026 et dont le montant dépasse les CHF 30'000.-) sont listées ci-après :

Compte	Rubrique	Type de dépense
0290.5040.01	Immeubles communaux du PA	Non liée
1620.5040.00	Abris de protection civile	Liée
2170.5040.11	Centre scolaire des Plantys	Non liée
2170.5060.00	Mobilier scolaire et équipement	Non liée
3410.5040.02	Vestiaires des Plantys	Non liée
3410.5060.00	Mobilier, machines, véhicules	Non liée
4120.5620.00	Subventions d'investissement Foyer Haut de Cry	Liée
6150.5010.02	Routes agricoles	Non liée
6150.5290.00	Expertises, études de trafic, conseils	Non liée
6160.5010.01	Parkings	Non liée
7200.5030.00	PGEE réseau	Non liée
7200.5030.01	BEP / STAP	Non liée
7300.5030.01	Aménagement des écopoints	Non liée
7500.5010.01	Nature en ville	Non liée
7900.5290.01	Plan d'aménagement de zones	Non liée

Le projet de budget 2027 nous présente encore les chiffres suivants pour les dépenses d'investissement selon les tâches :

Compte des investissements selon les tâches		Budget 2026		Budget 2027	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	90 000.00	-	226 500.00	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	70 000.00	9 800.00	132 500.00	10 600.00
2	Formation	287 400.00	44 000.00	548 600.00	-
3	Culture, sports et loisirs, église	369 000.00	-	971 000.00	-
4	Santé	-	-	170 000.00	-
5	Prévoyance sociale	109 400.00	-	242 000.00	-
6	Trafic et télécommunications	2 073 000.00	-	963 000.00	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 130 500.00	1 750 000.00	1 495 000.00	328 500.00
8	Economie publique	460 000.00	10 000.00	160 000.00	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-
	Total des dépenses et des recettes	**6 589 300.00**	**1 813 800.00**	**4 908 600.00**	**339 100.00**
	Excédent de dépenses		**4 775 500.00**		**4 569 500.00**
	Excédent de recettes	**-**		**-**	

Globalement, nous relevons donc une projection avec **une légère diminution totale de CHF 206'000** par rapport au budget 2026 (pour rappel déjà une diminution de CHF 381'500.- constatée entre budget 2026 et budget 2025 l'année passée).

Le graphique suivant reprend la répartition des investissements par fonction comptable entre budget 2025, budget 2026 et budget 2027. Les plus grandes diminutions se retrouvent dans les rubriques « Trafic et télécommunications » et « Protection de l'environnement et aménagement du territoire ». Les autres rubriques semblent assez proches de ce qui était prévu pour les années précédents.

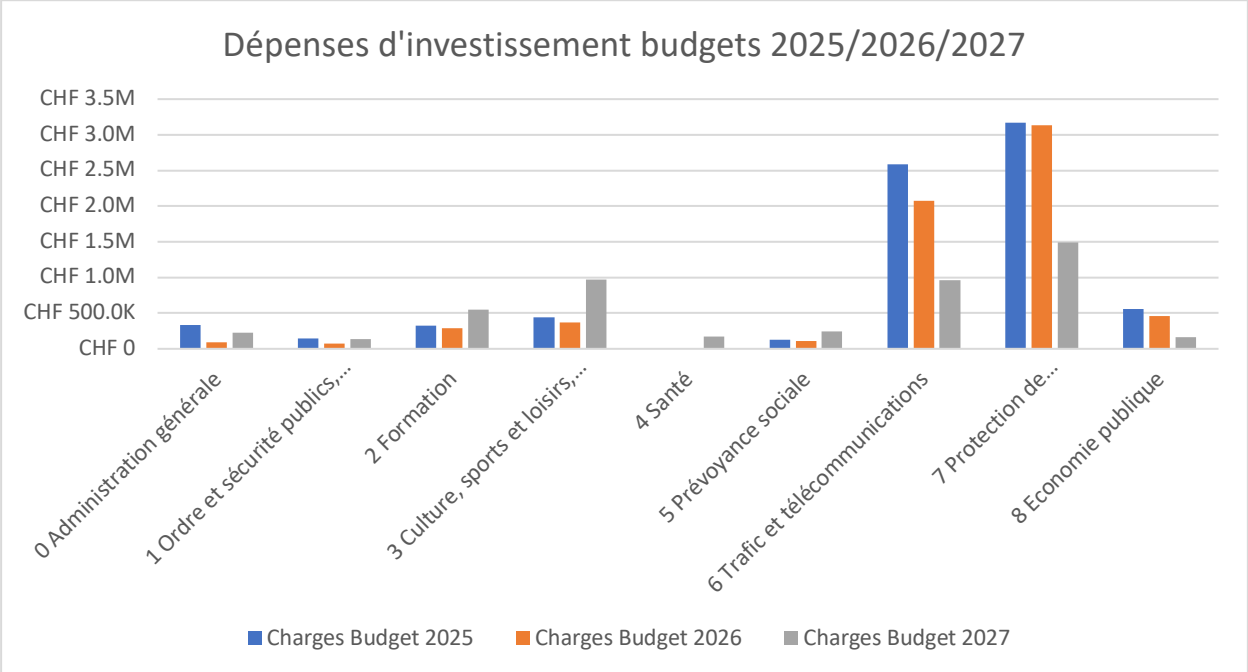

À noter finalement l'apparition de la rubrique 4 « Santé » qui contient un investissement sous forme de subventions pour le Foyer Haut de Cry (cf. question n° 21).

Concernant notre demande sur le rapport Vicario sur les salaires dans notre rapport du budget 2026, nous avons finalement obtenu ledit rapport caviardé qui mentionne que tous les employés sont « *plutôt bien colloqués* » dans la commune. Dans sa réponse à notre question n° 35, le Conseil municipal mène toujours des réflexions dans le sens des recommandations du rapport et dans celui des actions à prendre qui se trouvent dans les réflexions RH.

8. CONCLUSION

La COGEST remercie le Conseil municipal, le responsable des finances et le secrétaire municipal pour leur disponibilité durant l'étude du projet de budget 2027 et pour nous avoir transmis rapidement les documents et réponses demandés.

Toutefois, elle tient à attirer l'attention de l'exécutif sur la nécessité de continuer à mettre en œuvre des mesures concrètes visant à maîtriser et réduire toutes les dépenses.

Dans ce sens, après analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet les amendements du chapitre 11 qui visent principalement à retirer l'indexation rétroactive de 2.4% sur les salaires jugés déjà au-dessus de la moyenne. La commission recommande également au Conseil Municipal, par souci de cohérence et d'équité, de considérer une suppression de la part d'indexation sur les rubriques dont le montant est inférieur aux CHF 30'000.- nécessaires pour un éventuel amendement (art. 5 alinéa 3 du RCO).

Une attention particulière sera toujours portée aux éléments suivants non essentiels au bon fonctionnement de la commune : nouveaux investissements, nouvelles rubriques de dépenses, nouveaux engagements (postes), mandats en cours et contrats d'entreprise, etc. Toutefois, si la situation devait l'exiger, des choix devront être opérés pour rétablir un cadre budgétaire sain et durable.

9. VOTE FINAL

À la majorité des sept membres présents, la COGEST recommande vivement au Conseil général l'acceptation du projet de budget 2027 tel qu'amendé.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 16 novembre 2026.

Le Président	Le Rapporteur
Frédéric WALTER	David BLANCHET



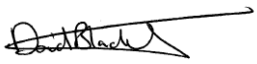

10. ANNEXES

10.1. Indicateurs financiers

Voici un aperçu des prévisions pour les indicateurs financiers dans le projet de budget 2027 :

	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025	Budget 2026	**Budget 2027**	Valeurs indicatives du canton du Valais[6]	
Taux d'endettement net (%)[7]	122	101.7	87.91	138.6	**124.98**	100 - 150%	Suffisant
Degré d'autofinancement (%)[8]	128.3	181.8	162.35	43.8	**51.2**	< 50%	Récession
Part des charges d'intérêts (%)[9]	0.1	0.4	0.11	0.3	**0.19**	0 – 4%	Bon
Dette brute par rapport aux revenus (%)[10]	130.1	121.2	125.35	151.4	**155.25**	> 150%	Mauvais
Proportion des investissements (%)[11]	24.9	24	25.83	20.6	**15.78**	10 - 20%	Effort d'investissement moyen
Part du service de la dette (%)[12]	12.1	11.8	11.8	14	**14.01**	5 – 15%	Charge acceptable
Dette nette I par habitant (CHF)[13]	3'868	3'280	2'848	3'691	**3'485**	2501 - 5000	Endettement important
Taux d'autofinancement (%)[14]	21	24.1	23.42	7.5	**8.14**	< 10%	Mauvais

Nous relevons quatre principales prévisions négatives entre les comptes 2025 et le budget 2027 :

6 https://www.vs.ch/documents/34247261/34247867/03%20Comptes%20-%20Indicateurs%20financiers%2C%20d%C3%A9finitions%20et%20calculs.pdf

7 Renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

8 Renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

9 Renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

10 Renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

11 Renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

12 Mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

13 Uniquement une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

14 Renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

- Le taux d'endettement net qui passe de « bon » à « suffisant »
- Le degré d'autofinancement qui passe de « haute conjoncture » à « récession »
- La dette brute par rapport aux revenus qui passe de « moyen » à « mauvais »
- Le taux d'autofinancement qui passe de « bon » à « mauvais »

Et sur une note plus positive, la proportion des investissements qui passe de « élevée » à « moyen ».

Le tableau présente désormais, comme lors de l'élaboration du budget 2026, de nombreuses zones en orange. Cette situation met en évidence la nécessité de prendre des décisions importantes afin de réduire les déficits et de rétablir progressivement l'équilibre financier.
De plus, le plan financier 2028-2031 ne nous présente malheureusement pas d'amélioration quant à ces indicateurs avant quelques années…

11. AMENDEMENTS

Les prochaines pages présentent les différents amendements que la COGEST soumet au Conseil général sur le projet de budget 2027.

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	0210 ADMINISTRATION DES FINANCES ET CONTRIBUTIONS	0210.3010.00	Personnel des finances et contributions	CHF 341 300.00	CHF 333 200.00	- CHF 8 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	0220 SERVICES GENERAUX	0220.3010.00	Personnel administratif des services généraux	CHF 324 700.00	CHF 317 500.00	- CHF 7 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	0290 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	0290.3010.00	Personnel de l'entretien du bâtiment administratif	CHF 93 400.00	CHF 91 300.00	- CHF 2 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1110 POLICE	1110.3010.00	Personnel service de police	CHF 343 500.00	CHF 335 400.00	- CHF 8 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1400 QUESTIONS JURIDIQUES	1400.3010.00	Personnel administratif du cadastre	CHF 59 300.00	CHF 57 900.00	- CHF 1 400.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1400 QUESTIONS JURIDIQUES	1400.3010.01	Personnel administratif du contrôle des habitants	CHF 94 200.00	CHF 92 000.00	- CHF 2 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	1500 SERVICE DU FEU	1500.3010.01	Personnel administratif de la sécurité	CHF 122 100.00	CHF 119 200.00	- CHF 2 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Non liée	2120 DEGRE PRIMAIRE	2120.3010.03	Personnel enseignant rythmique	CHF 80 500.00	CHF 73 400.00	- CHF 7 100.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Finalement, comme mentionné dans la question n° 38, le secrétaire municipal dans sa réponse concède « une certaine confusion entre classe d'expérience et classe de salaire. Il sera tenu compte du salaire 2026. »

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	2170 BÂTIMENTS SCOLAIRES	2170.3010.00	Personnel entretien école primaire	CHF 315 800.00	CHF 308 400.00	- CHF 7 400.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	2910 ADMINISTRATION	2910.3010.00	Secrétariat des écoles	CHF 38 700.00	CHF 37 800.00	- CHF 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	2910 ADMINISTRATION	2910.3010.01	Direction d'école	CHF 137 600.00	CHF 134 400.00	- CHF 3 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Non liée	3210 BIBLIOTHEQUES	3210.3010.00	Personnel de la bibliothèque	CHF 138 700.00	CHF 135 500.00	- CHF 3 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	3410 SPORTS	3410.3010.00	Personnel technique/maintenance	CHF 137 900.00	CHF 134 700.00	- CHF 3 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Non liée	5440 ANIMATION ET JEUNESSE	5440.3010.00	Animation socio-culturelle	CHF 115 800.00	CHF 111 900.00	- CHF 3 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5450 CRECHES ET GARDERIES	5450.3010.00	Personnel de nettoyage	CHF 51 700.00	CHF 50 500.00	- CHF 1 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5451 LE NID	5451.3010.00	Personnel crèche Le Nid	CHF 710 500.00	CHF 694 000.00	- CHF 16 500.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5452 L'ESCALE	5452.3010.00	Personnel UAPE L'Escale	CHF 502 900.00	CHF 491 400.00	- CHF 11 500.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5453 LA CIGOGNE	5453.3010.00	Personnel nurserie La Cigogne	CHF 315 000.00	CHF 307 700.00	- CHF 7 300.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5720 AIDE ECONOMIQUE	5720.3010.00	Personnel administratif	CHF 37 700.00	CHF 36 800.00	- CHF 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	5790 AIDE SOCIALE	5790.3010.00	Personnel administratif et d'exploitation	CHF 42 900.00	CHF 42 100.00	- CHF 800.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	6150 ROUTES COMMUNALES	6150.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 634 000.00	CHF 619 100.00	- CHF 14 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	6170 CENTRE D'ENTRETIEN	6170.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 141 800.00	CHF 138 500.00	- CHF 3 300.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7100 APPROVISIONNEMENT EN EAU	7100.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 50 400.00	CHF 49 200.00	- CHF 1 200.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7300 GESTION DES DECHETS	7300.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 71 000.00	CHF 69 300.00	- CHF 1 700.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7410 CORRECTIONS DE COURS D'EAU	7410.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 60 600.00	CHF 59 200.00	- CHF 1 400.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	7900 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7900.3010.00	Personnel administratif	CHF 258 500.00	CHF 252 600.00	- CHF 5 900.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	8190 IRRIGATION	8190.3010.00	Personnel d'exploitation	CHF 88 300.00	CHF 86 300.00	- CHF 2 000.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ **BUDGET 2027**
Commission de gestion **AMENDEMENT**

Nature de la dépense	Centre d'activité concerné	Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
Partiellement non liée	9630 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	9630.3010.00	Personnel d'exploitation et conciergerie	CHF 43 900.00	CHF 42 900.00	- CHF 1 000.00

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux articles 5 du RCO et 33 du RCG et, réunis lors des séances sur l'analyse du projet de budget 2027, la COGEST vous soumet l'amendement suivant en vue de la séance plénière du 14 décembre prochain.

Justification :
Eu égard au rapport Vicario qui relève que les salaires au sein de l'administration communale se situent au-dessus de la moyenne, et considérant que le budget 2027 présente un déficit nécessitant un prélèvement de CHF 1.5 mios sur la réserve de politique budgétaire, la COGEST propose d'amender cette rubrique consacrée aux salaires en retranchant du montant budgété la part correspondant à la rétroactivité des indexations salariales.

La COGEST ne s'oppose pas à l'indexation des salaires pour l'année 2027, mais refuse en revanche le rattrapage rétroactif des indexations des années antérieures, notamment celles de 2024-2026.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 novembre 2026

Le Président
Frédéric WALTER

Le Rapporteur
David BLANCHET